

**COMMUNE DE RIGNIEUX-LE-FRANC**

N° 2023-27

**Arrêté portant sur la communication des travaux d'adaptation  
géométrique du cadastre**

Le maire de la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC (Ain)

**Vu** la loi 2015-1786 de finances rectificative du 29 décembre 2015 et notamment l'article 51 ;

**Vu** la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**Vu** le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 fixant la durée de mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral dans chaque commune ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 fixant l'ouverture des travaux géométriques du plan cadastral informatisé dans le département de l'Ain ;

**Considérant** que les propriétaires fonciers non bâtis peuvent être amenés à effectuer des observations sur le plan adapté géométriquement,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition à compter du **28/05/2023**.

**Article 2** : Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site [www.rpcu.cadastre.gouv.fr](http://www.rpcu.cadastre.gouv.fr). Le plan adapté géométriquement sera également disponible auprès du **Service Départemental des Impôts Fonciers, sis 5 rue de la Grenouillère à Bourg-en-Bresse**, en libre accès sur un ordinateur dédié.

**Article 3** : Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de 1 mois pour la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC. Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir au Service Départemental des Impôts Fonciers, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

Fait à **RIGNIEUX-LE-FRANC**, le **24 avril 2023**  
**Le Maire**

**Pascal PAIN**

